



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **24**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **23/05/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION VIVEXPO

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOUSINE (Camélas) — PUJOL (Fourques) - TOURNE
 (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) –
 BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – NOURY
 (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, LAVAIL,
 LEMORT, VOISIN, MON, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE
 (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) -
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à G.CHINAUD
 J.CHEREZ (Castelnou) à M.LESNE
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 N.GONZALEZ (Thuir) à R.OLIVE
 D.RUIZ (Thuir) à J.M.LAVAIL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent:

JC.BERNADAC (Thuir)
 L.FERRER (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Brigitte BATALLER-SICRE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VIVEXPO :

VU les statuts de la Communauté de communes des Aspres, et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique,

Vu le recueil de l'intérêt communautaire approuvé par délibération n°72/2016 définissant les champs d'application des compétences de la Communauté de Communes des Aspres et notamment toute action concourant à la promotion des produits locaux

Le Président **INFORME** l'Assemblée que l'Association VIVEXPO sollicite une subvention de 1500€ pour assurer sa manifestation de promotion des vins doux naturels bouchés. Il en expose les principales informations et déroulé de la manifestation prévue les 13,14 et 15 juin prochain.

Il **PRECISE** que le Bureau s'est positionné favorablement pour attribuer une subvention de 1000€ à l'association en question,

Et **OUVRE** la discussion.

Au terme des échanges, notamment sur la lisibilité de la participation de la Communauté sur les supports de promotion de l'action,

Le Conseil Communautaire,

Par 17 VOIX POUR et 16 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION

A la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association VIVEXPO pour sa manifestation 2018 telle que détaillée

Le Conseil Communautaire,

Par 30 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS

A la majorité des membres présents et représentés,

FIXE à 1000€ le montant de ladite subvention pour l'exercice 2018

APPROUVE la convention d'objectifs sur le modèle annexé à la présente délibération, fixant notamment les conditions de versement de la subvention après production d'un état certifié par son Président,

EN PREVOIT l'inscription des crédits dans le budget principal 2018,

PRECISE que la présente délibération sera insérée au budget principal 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180529-79-18SubvVIVEXP-DE

Ainsi fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2018



Le Président,

Berné OLIVE